

NOS DROITS



Initiative redevance: 200 francs, ça tarit!

Natacha Rossel

**L'initiative "200 francs, ça suffit!"
menace l'équilibre précaire du financement
de la production audiovisuelle en Suisse.**

C'est un mauvais film qui se prépare. Voyez l'intrigue: un appauvrissement du service public, des milliers d'emplois menacés et tout un pan de la culture qui se tarit. Or, le scénario n'a rien de fictif: l'initiative populaire «200 francs, ça suffit!», qui vise à tailler drastiquement dans la redevance TV/radio (actuellement à 335 francs par an), est soumise aux urnes cette année. Les enjeux sont énormes en termes de qualité de l'information, mais aussi de création artistique. Largement soutenu par la SSR, le secteur du cinéma, séries et documentaires, serait donc touché de plein fouet.

Le climat est déjà morose dans le monde de l'audiovisuel. Car le contre-projet adopté par le Conseil fédéral, qui ramène la redevance à 300 francs d'ici à 2029, contraint la SSR à économiser 270 millions par an. Avec une redevance à 200 francs, les recettes de la SSR seraient divisées de moitié. «Nous avons de grosses inquiétudes quant à la manière dont certains et certaines responsables politiques jouent avec le feu en ne semblant pas réaliser les répercussions sur tout un tissu économique», alerte David Rihs, cofondateur de la société de production Point Prod. Il rappelle que le financement des productions audiovisuelles repose sur trois piliers: l'Office fédéral de la culture (OFC), la SSR et les organisations redistributrices, dont Cinéform en Suisse romande et la Zürcher Filmstiftung en Suisse alémanique. Couper dans l'un ébranle tout l'écosystème.

Le pacte de l'audiovisuel menacé

Remboinons. Depuis 1996, le Pacte de l'audiovisuel fixe le cadre du soutien de la SSR à la production indépendante suisse de films et de séries. La mouture actuelle, qui court jusqu'en 2027, injecte 34 millions de francs par an, dont un socle de 10 millions pour le cinéma. Cette manne fait tourner les caméras: plus de 3000 films et 20 séries ont vu le jour, soit quelque 140 productions par an, selon les chiffres SSR. Un oui à l'initiative risquerait-il de menacer la reconduction du pacte

dès 2027? «Avec une baisse de plus de la moitié de son budget, la SSR ne pourrait plus prolonger le Pacte de l'audiovisuel», répond Nik Leuenberger, porte-parole de la SRG/SSR. Susanne Wille, directrice de la SSR, l'a confirmé dans une interview donnée à Cinébulletin: «Nous devrons revoir notre offre. Nous prévoyons d'engager un dialogue avec nos partenaires en la matière. Cette transformation (ndlr: la redevance à 300 francs) constitue déjà un défi de taille, puisque la réduction budgétaire de 17% est un fait établi.» Une redevance abaissée à 200 francs rendrait quant à elle «impossible la reconduction du Pacte de l'audiovisuel», a-t-elle affirmé.

**Une redevance abaissée
à 200 francs rendrait
«impossible la
reconduction du Pacte
de l'audiovisuel»
Susanne Wille**

A cela s'ajoutent les financements injectés par la SSR hors pacte, soit environ 10 à 17 millions par an (17 millions en 2024) dans la production audiovisuelle indépendante. Cette enveloppe risque de se réduire comme peau de chagrin. «On voit déjà un peu un serrage de vis là où ils peuvent», s'alarme Stéphane Morey, secrétaire général de Cinéform. Nik Leuenberger confirme que le scénario à 200 francs «aurait des conséquences massives sur tous les budgets de la SSR.» Pour l'heure cependant, aucun chiffre n'a encore été articulé. Pour assurer la viabilité du cinéma suisse, l'un des arguments brandis par le comité d'initiative est de faire de la place aux acteurs privés. Un argument balayé par Margarita Lajqi, responsable communication du Syndicat SSM: «Les offres privées ne peuvent pas remplacer le rôle d'un service public fort. Celles-ci produisent principalement là où cela est rentable. Contrairement

NON À L'INITIATIVE "200 FRANCS, ÇA SUFFIT!"



aux diffuseurs locaux et régionaux, la SSR remplit une mission de service public très large: elle produit et diffuse des contenus de haute qualité dans les quatre langues nationales et tient compte des spécificités régionales.»

**«En Suisse, le box-office
n'est pas suffisant pour
rembourser les coûts
de production, même si
on fait un carton comme
Ciao-Ciao Bourbine»
David Rihs**

David Rihs appuie, avec un exemple éloquent: «En Suisse, le box-office n'est pas suffisant pour rembourser les coûts de production, même si on fait un carton comme *Ciao-Ciao Bourbine*.» Cette comédie de Peter Luisi a dépassé les 300 000 entrées en 2023. Or, insiste le producteur, «même si vous faites ce chiffre-là (et ce sont des scores très rares), vous ne rentrez pas dans le financement du film compte tenu de la taille de notre territoire. Nous

ne pouvons pas proposer des produits qui seraient autofinancés selon la loi du marché. Malgré toutes les bonnes intentions affichées, les investisseurs ne trouvent pas de levier financier suffisant.»

On peut brandir la nouvelle loi sur le cinéma, la fameuse Lex Netflix, qui impose aux plateformes de streaming d'investir 4% de leur revenu brut annuel réalisé en Suisse dans des productions suisses – et dont la SSR est exemptée. Stéphane Morey réfute l'argument: «Les grandes plateformes fonctionnent selon une logique commerciale, qui consiste à prendre le moins de risques possible.» Ainsi, elles laissent par exemple à la SSR le soin de financer la partie développement des séries. «Il faut compter 200 000 francs de base pour développer, écrire un scénario, reprend-il. La RTS va en soutenir un certain nombre, mais tous ne seront pas produits.» Prenez *Winter Palace*, carton de l'année 2025. Co-producteur de cette série en collaboration avec Netflix, David Rihs rappelle le processus de financement: «Nous avons pu faire *Winter Palace* parce que nous l'avons développée notamment avec l'aide de la RTS et de la SSR. Nous avons obtenu un préfinancement et un co-financement

DES CONSEQUENCES EN CASCADE

Si le domaine de l'audiovisuel était touché de plein fouet par un oui à l'initiative «200 francs, ça suffit!», d'autres domaines culturels en subiraient également les conséquences. Le milieu des arts vivants tire lui aussi la sonnette d'alarme et craint pour le sort réservé à des programmes tels que «De la scène à l'écran» (des spectacles filmés et diffusés à la télévision) ou des émissions culturelles comme *Vertigo*. «La couverture des arts de la scène est déjà réduite à une portion congrue dans les médias. Avec un oui à l'initiative, nous craignons qu'elle disparaîsse», alerte Thierry Luisier, secrétaire général de la Fédération romande des arts de la scène (FRAS). Le monde de l'humour est lui aussi sous pression: en Suisse romande, la relève fait souvent ses armes en tant que chroniqueurs et chroniqueuses sur *Couleur 3*.

Par effet ricochet, les coupes auraient des répercussions sur d'autres secteurs. Ces dernières années, plusieurs études ont démontré qu'un franc investi dans la culture apportait une valeur ajoutée importante dans le tissu économique local, dont l'hôtellerie, la restauration, les transports et le tourisme. Au fil des ans, la SSR a tissé des partenariats avec des festivals et manifestations. La perte ou la réduction du soutien de la SSR pourrait ainsi fragiliser certains événements, notamment ceux qui dépendent de sa visibilité ou de coproductions.

de la SSR, ce qui a permis, dans un second temps, d'aller voir nos partenaires internationaux. Ainsi, même dans un marché libéralisé, si les entrepreneurs suisses n'ont pas quelque chose à faire valoir sur ce marché international, ils passent sous les radars.»

«Nous avons pu faire *Winter Palace* parce que nous l'avons développée notamment avec l'aide de la RTS et de la SSR»
David Rihs

L'«excellence suisse» en péril

Un oui à l'initiative entraînerait d'autres conséquences en cascade. Tout le système de la perception de droits d'auteur serait mis à mal, fragilisant encore la situation, précaire, des autrices et auteurs. En 2024, la SSR les chiffrait à 54,5 millions

dans le secteur culturel (tous domaines confondus). Autre menace, et non des moindres: un affaiblissement progressif du savoir-faire suisse. Car si la Lex Netflix impose d'investir en partie en Suisse, les sociétés peuvent dépenser l'argent comme elles l'entendent: «Par exemple, illustre Stéphane Morey, la part suisse peut être dévolue à la postproduction, alors que tout le reste est dépensé à l'étranger». Y compris les salaires des spécialistes de la myriade de métiers de l'audiovisuel. «Netflix a salué le travail artistique de *Winter Palace*. La déco, l'image, ces postes ont reçu des prix dans des festivals internationaux», souligne David Rihs. Or, ce niveau d'excellence existe parce qu'il y a en Suisse, notamment grâce à la SSR et à l'OFC, un socle minimum pour permettre à des professionnels et professionnelles indépendants de travailler à l'année». A moyen terme, un oui à l'initiative ternirait cette excellence suisse, pourtant brandie par les courants populistes.

INITIATIVE «200 FRANCS, ÇA SUFFIT!»: VOICI VOS OUTILS POUR FAIRE CAMPAGNE

L'initiative «200 francs, ça suffit!» vise à fortement réduire les moyens à disposition pour le service médiatique public.

Le peuple votera sur ce nouveau texte le 8 mars 2026. Les milieux culturels doivent se mobiliser contre cette initiative, qui porterait non seulement un grand préjudice à la création audiovisuelle suisse, mais pénaliserait également les arts de la scène en diminuant encore plus la couverture médiatique et les débouchés de diffusion.

Voici deux sites où vous trouvez des arguments, du matériel à distribuer et les pages de réseaux sociaux de la campagne:

- initiative-ssr-non.ch
- www.pro-medienvielfalt.ch/fr

Engagez-vous et parlez de cette votation à votre entourage: collègues, amies et amis, famille, voisines et voisins, vos commerces de quartier, clubs de sport, associations, etc..



© Laurent Pasche

L'Oiseau bleu, mise en scène et adaptation de Benjamin Knobil d'après Maurice Maeterlinck, musique de Didier Puntos, assisté de Lee Maddeford. Création en mars 2024 au TKM Théâtre Kléber-Méleau, prod. Cie Nonante-trois et TKM Théâtre Kléber-Méleau.

Déclarations d'œuvre scène – part «argument»

Depuis le 18 septembre 2025, la règle suivante est en vigueur pour toute nouvelle œuvre chorégraphique ou dramatique-musicale déclarée à la SSA: la part dévolue à l'argument ne peut excéder un tiers des droits totaux ni excéder la part attribuée au livret pour les œuvres dramatique-musicale et la part attribuée à la chorégraphie pour les œuvres chorégraphiques. Si cette règle n'est pas

respectée, la SSA refuse la déclaration d'œuvre. La SSA peut demander un justificatif sous la forme d'un document matérialisant l'argument. Par argument, il faut entendre l'exposé des grandes lignes de l'œuvre (p.ex. la trame narrative de l'intrigue, de l'action chorégraphique), suffisamment élaboré pour pouvoir bénéficier de la protection du droit d'auteur.

Aviez-vous un compte auprès du Crédit Suisse?

Nous prions nos membres qui recevaient leurs droits de la SSA sur un compte bancaire auprès du Crédit Suisse de bien vouloir communiquer leur nouvel IBAN auprès de l'UBS.

Cela permet de garantir que les futurs droits vous parviennent sans heurt suite au transfert de votre compte Crédit Suisse dans le système bancaire de l'UBS.

Afin de garantir la traçabilité des paiements et l'authenticité des demandes, tout changement de coordonnées de paiement doit être communiqué à la SSA par voie postale au moyen d'un courrier dûment signé par l'ayant droit.

Nous rappelons également qu'il n'est pas possible de verser des droits d'auteur sur le compte d'une personne ou d'une entité tierce: le ou la titulaire du compte doit obligatoirement correspondre à l'ayant droit qui s'est lié à la SSA par un contrat de sociétaire ou un mandat de gestion.

Adresse:

Société Suisse des Auteurs, société coopérative (SSA)
Case postale 1359, 1001 Lausanne

Changement de pays de résidence fiscale? Informez la SSA

En lien avec les versements de vos droits provenant de l'étranger, la SSA doit être informée de votre pays de résidence/domicile fiscal.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer tout changement de domicile officiel dans un délai d'un mois.

Beaucoup de pays pratiquent un impôt à la source et la SSA s'efforce de tout mettre en

œuvre pour placer ses membres au bénéfice des «conventions de double imposition» afin de réduire ces retenues.

Pour tout renseignement: info@ssa.ch
Infos sur le site de la SSA au sujet du domicile fiscal et de l'impôt à la source:
ssa.ch/fr/documents/societariat/
ssa.ch/fr/services-aux-autrices-et-auteurs/

S'en prendre aux médias C'est s'en prendre au cinéma suisse



**Contre l'initiative de réduction de la redevance
Pour des médias indépendants
Alliance pour la diversité des médias**

Initié par
Courage Civil



Table ronde « Rendez-vous de l'ORC », le 31 mars 2025 aux Scènes du Grütli, à Genève.

© Observatoire romand de la culture

Observer la culture romande pour mieux la soutenir

Loïc Delacour

Pour l'Observatoire romand de la culture, la première phase pilote de trois ans touche à sa fin. Les partenaires du projet, l'UNIL, la HES-SO et la CDAC ont annoncé à la mi-juin leur accord formel pour prolonger cette période jusqu'à fin 2027. Un signal qui montre la pertinence de cette nouvelle institution dans le paysage culturel.

Tout a commencé par un constat. «En 2018 et 2019, juste avant la période du Covid, il y avait une préoccupation générale: les villes ou les cantons menaient des études, mais il manquait de continuité et de comparabilité à l'échelle romande», relate Philippe Trinchan, chef du Service de la culture du canton de Fribourg. «Nous nous sommes alors demandé quel pourrait être l'outil pour fournir les informations les plus objectives et transversales possibles, et ainsi donner des bases pour la prise de décisions dans le cadre de politiques publiques.»

En 2020, le Fribourgeois prend la présidence de la CDAC romande, la Conférence des Directeurs et Directrices des Affaires Culturelles. Ses expériences professionnelles passées l'encouragent à créer un Observatoire. «J'ai longtemps travaillé dans le domaine scientifique, qui se base constamment sur des études, des données», déclare-t-il. «Il m'a semblé opportun d'amener davantage cet esprit-là dans le domaine culturel.»

Olivier Glassey, professeur à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) à l'Université de Lausanne, est mandaté en 2021 pour réaliser une étude de faisabilité financière. «J'ai alors rencontré plus d'une vingtaine de personnes, des responsables de services culturels, de différentes faîtières, de la musique, des arts de la scène ou encore du cinéma», relate-t-il. «Toutes ont confirmé qu'elles étaient preneuses d'études, que ce soit sur le financement, les emplois, la formation ou encore les publics. Elles étaient notamment intéressées par l'accès à des données plus larges que celles d'une seule ville.» Tous les signaux sont alors au vert, et l'Observatoire romand de la culture (ORC) voit le jour en septembre 2022, pour une première phase pilote de trois ans. Celle-ci est le fruit d'un partenariat entre l'UNIL, la HES-SO, la CDAC et quatorze villes romandes (Biénné, Delémont, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Meyrin, Morges, Lausanne, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vevey et Yverdon-les-Bains). Il est décidé de rattacher administrativement la structure à l'Université de Lausanne afin de garantir «une démarche académique et indépendante». Et c'est Olivier Glassey qui devient le directeur de l'institution.

Collecter et produire des études

L'une des premières actions de l'ORC est de collecter une sélection d'études et de rapports liés au secteur de la culture et à ses enjeux. Des publications produites par des communes, des cantons ou des régions plus larges sont alors inventoriées sur le site internet observatoire-culture.ch en septembre 2023. Les deux premières études menées par l'ORC sont aussi lancées en 2023. La première concerne le financement public de la culture. Sortie en juin 2024, elle a pour objectif le «Développement d'un dispositif de collecte, catégorisation et restitution des dépenses culturelles des cantons et des villes». La deuxième

publication, sortie en automne de la même année, se penche sur les «Parcours des artistes en Suisse romande» à travers deux prismes principaux: les ressources, qu'elles soient financières, matérielles ou encore sociales, ainsi que les événements charnières dans la carrière artistique. Une troisième étude: «Culture et loisirs: enquête sur les activités des Suisses romand-es» est sortie en automne 2025 et d'autres sont en préparation. «Il y a plusieurs pistes en cours», explique Olivier Glassey. «Nous aimerais notamment travailler sur les jeunes, les 12-16 ans, et sur leur utilisation du numérique pour accéder à la culture. Une autre recherche vient de commencer concernant la durabilité dans le domaine culturel (ndlr: analyse d'outils, bonnes pratiques et mesure d'impact). Beaucoup se disent sensibles à ce concept, mais ne savent pas comment le mettre en place. Notre mandat comprend deux études par an, dont les thèmes sont définis par le groupe d'accompagnement, puis c'est le comité stratégique qui décide lesquelles sont menées.»

Ces exemples montrent la diversité des thématiques couvertes, mais aussi le rôle de l'Observatoire auprès de ses 21 collectivités publiques partenaires. «Derrière l'ORC, il y a aussi l'idée des politiques culturelles qui se développent, confirme le directeur. Nous ne sommes plus à l'époque de l'arrosoage des subventions. Il faut que l'argent dépensé entre dans le cadre de politiques prédefinies. Ces études permettent de créer le socle commun sur lequel des actions peuvent se baser.»

«Derrière l'ORC, il y a aussi l'idée des politiques culturelles qui se développent»
Olivier Glassey

Au-delà des études réalisées ou compilées, la plateforme propose également d'autres ressources pour les artistes. Ainsi, auteurs et autres peuvent y trouver plus de 230 instruments de soutien mis à disposition par les collectivités

DES ACTRICES ET ACTEURS DE LA CULTURE CONQUIS

Que pensent les utilisatrices et utilisateurs de l'ORC après ces trois premières années? Pour Jocelyne Rudasigwa, responsable Musique contemporaine à SONART, l'Association Suisse de Musique, le premier sentiment est «très positif». «Il faut absolument continuer, déclare-t-elle. C'est un outil indispensable qui manquait cruellement.» Elle-même est membre du groupe d'accompagnement, une vingtaine de personnes régulièrement consultées pour discuter et hiérarchiser les thèmes des études menées par l'ORC. «Nous avons la possibilité de faire des suggestions, ajoute-t-elle. Cela permet d'apporter un point de vue plus personnel, et une sensibilité par rapport à notre domaine d'activité.»

Isabel Amián, secrétaire du Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) abonde: «Je trouve que c'est une très bonne initiative, qui répond à un vrai besoin dans le secteur culturel. Le groupe d'accompagnement réunit des actrices et acteurs culturels qui viennent du terrain, ce qui permet d'ancre les recherches dans la réalité du milieu.» Elle a pu participer à la table ronde concernant l'étude sur les parcours d'artistes. «Celle-ci a mis en lumière les difficultés, et notamment le décalage entre leur réalité professionnelle et les exigences administratives», relate-t-elle.



Olivier Glassey lors de la 3^e Journée annuelle de l'ORC le 25 novembre 2024 au Théâtre Équilibre, à Fribourg.

partenaires de l'ORC et les dispositifs romands. Répertoriées via un moteur de recherche et des filtres, les aides financières sont ainsi facilement consultables, en fonction du type d'activité (création, diffusion, formation, etc.) ou encore par région. De plus, un référentiel conçu par l'Observatoire catégorise les différentes étapes d'un projet artistique, qu'il soit littéraire, musical ou autre.

Collaborer au niveau national

Alors que l'Observatoire repart pour deux ans supplémentaires de phase pilote, nous demandons à Philippe Trinchan, à l'origine du projet, quels sont les enjeux pour le futur. «L'un d'eux, c'est la pertinence des données pour qu'elles puissent être concrètement utilisables», répond-il. C'est une chose de fournir des données, mais il faut aussi pouvoir les communiquer et

les faire comprendre, et que les actrices et acteurs se les approprient. Un autre enjeu est le réseau national, le lien entre l'Observatoire et les autres centres à Zurich et au Tessin. Les gens se connaissent, et ce réseau devra être renforcé. Cela pourrait passer notamment par une collaboration plus forte avec l'Office fédéral de la culture.» Et pour ce qui est de l'avenir proche de l'ORC, les responsables vont s'atteler à dresser un premier

bilan de ces trois années avant d'en montrer les conclusions auprès des partenaires. «Ensuite, à l'approche de la fin de la phase pilote en automne 2027, les décisions devront être prises», précise Philippe Trinchan. Faut-il continuer sur ce même modèle? «Quoi qu'il arrive, je suis convaincu que le cœur des prestations va rester, car il a fait ses preuves», conclut-il.



Le dernier bateau, podcast réalisé par Marie Geiser, produit par Reportage



© DR
Marie Geiser durant ses repérages à Ittoqqortoormiit (Groenland)

Podcast, derrière le succès d'écoute, un genre en quête de noblesse

Mehdi Atmani

Faute d'une étiquette claire et en l'absence de distributeurs, le récit sonore se cherche encore une case dans la création culturelle suisse. Une structuration qui lui permettrait de bâtir une politique de financement.

Le bout du monde dans les oreilles. En 2022, Marie Geiser nous embarquait dans *Le dernier bateau*, son premier récit documentaire audio au sein d'une petite communauté de chasseurs inuits groenlandais. Un voyage intérieur et sonore de cinq épisodes d'une trentaine de minutes chacun dans la tête de la réalisatrice, autrice et monteuse romande. Ce podcast, diffusé sur toutes les plateformes usuelles (YouTube, Acast, Apple, Spotify) et produit par Reportage, l'association dédiée à la création sonore en Suisse romande, s'est imposé de lui-même dans sa forme.

Car *Le dernier bateau* aurait dû être un film documentaire: «J'avais déjà obtenu l'aide de l'OFC et de Cinéforom pour le développement du film. Mais le Covid est arrivé, se souvient Marie Geiser. Lors des repérages, j'avais fait beaucoup de prises de son. En réécoulant ce matériel, je me suis rendu compte qu'il était suffisamment riche pour avoir une vie propre. Je me suis donc orientée vers le podcast.» Une décision assumée par Marie Geiser, qui refuse «de s'enfermer dans un genre.» Malgré tout, le récit sonore reste encore perçu par l'industrie culturelle suisse comme un choix à défaut d'avoir pu faire autre chose. Un film par exemple.

Dès ses premiers pas dans la création sonore, la réalisatrice et autrice a éprouvé ce sentiment «d'évoluer dans un sous-genre culturel. Il y a des productrices et producteurs en Suisse. Il y a des initiatives qui se prennent au niveau du référencement. Mais le podcast reste de la création de niche, insiste Marie Geiser. Lorsque je me suis mise à en faire après mes films, le milieu m'a

donné l'impression que je faisais un pas en arrière. Ce n'est pas du mépris, c'est de l'incompréhension». Celle d'un genre qui se cherche encore une case dans la création culturelle, malgré le boom des écoutes.

Les raisons sont multiples. A commencer par un problème de définition: «Ce que l'on met sous le mot podcast est assez vaste, constate Pascaline Sordet, journaliste, scénariste, productrice audiovisuelle ainsi que créatrice et productrice de podcasts («Raffut» (Le Temps), «Y'a pas d'âge» (L'illustre)). Est-ce que l'on parle de format natif, c'est-à-dire un récit sonore pensé directement comme un podcast, ou d'une émission de radio diffusée ensuite de manière non linéaire? Le podcast, en tant que genre, n'est pas compris de la même manière par tout le monde.»

Pascaline Sordet ajoute: «Je fais par exemple du podcast dans un cadre journalistique alors que d'autres définissent le podcast comme une forme artistique. Fait-on du podcast pour un média, en indépendant? Quand l'étiquette n'est pas claire et que le genre est si large, c'est difficile de mettre sur pied une politique de financement.» Cela s'explique notamment par l'absence quasi totale de distributeurs: «La solution actuellement, c'est d'être accolé à des studios de podcasts comme Binge Audio en France. Ou à un média (RTS, Le Temps, Arte Radio). Sans le soutien d'un diffuseur, qui va donner de la visibilité à un podcast? C'est l'écueil selon moi.» Marie Geiser abonde: «Le principal lieu d'écoute se cantonne au web. Une fois diffusé, on ne maîtrise plus la vie de notre podcast. Il n'y a pas de

rencontre avec le public ou de retour.» Il existe certes des festivals, mais ils sont rares. A l'instar de SONOHR, dont la seizième édition a lieu en 2026. C'est afin d'attirer les auditrices et les auditeurs sur une seule plateforme de diffusion que Laure Gabus a monté Reportage. La structure romande accompagne depuis les projets, produit et diffuse des podcasts documentaires.

La journaliste, passée par la presse écrite avant de bifurquer vers l'image et le son, souligne également un manque de reconnaissance: «Le podcast s'inscrit dans une culture de l'oralité sans en avoir forcément conscience. Après, pour que le récit sonore existe et s'émancipe, il faudrait de la reconnaissance du genre comme une production culturelle à part entière. Cela nous permettrait d'avoir des fonds, à l'instar du théâtre ou du cinéma.»

Une structuration qui permettrait également de clarifier, auprès des créatrices et créateurs de podcasts, les organismes et les sections dédiés à l'enregistrement des œuvres sonores pour la gestion des droits d'auteur. Au sein de la SSA par exemple, qui gère exclusivement les œuvres sonores de fiction, «les podcasts sont à déclarer en tant que fictions radiophoniques, précise Jürg Ruchti, directeur de la SSA. Quant aux podcasts strictement journalistiques, c'est la société ProLitteris qui s'en charge. Mais je dois avouer que cela reste une économie très marginale.» Par manque encore d'une véritable culture du podcast en Suisse.

SOUHAITEZ-VOUS OBTENIR
LE JOURNAL DE LA SSA
UNIQUEMENT SOUS FORME
ÉLECTRONIQUE?

MESSAGE AVEC LE MOT BULET
DANS L'OBJET À NATHALIE.JAYET@SSA.CH

IMPRESSIONUM

COMITÉ DE RÉDACTION

CHRISTOPHE BUGNON (RESPONSABLE DE RÉDACTION),
ORANE BURRI, STÉPHANE GOËL, MARIE-EVE HILDBRAND,
ANTOINE JACCOUD, STÉPHANE MITCHELL,
GENEVIEVE PASQUIER, JÜRG RUCHTI

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

NATHALIE JAYET
(NATHALIE.JAYET@SSA.CH / 021 313 44 74)

COLLABORATION À CE NUMÉRO

MEHDI ATMANI, LOÏC DELACOUR, NATACHA ROSSEL

DESSIN DE COUVERTURE

VINCENT DI SILVESTRO

CORRECTRICE

ADRIENNE BOVET

GRAPHISME

NAÏFS, ESTÈVE DESPOND

IMPRESSION

LE CRIC PRINT+ÉDITION, FRIBOURG

PUBLIÉ DEUX FOIS PAR AN

TIRAGE: 4300 EX. EN FRANÇAIS, 600 EX. EN ALLEMAND

SSA société
suisse des
auteurs

RUE CENTRALE 12, CASE POSTALE 1359, 1001 LAUSANNE

TÉL. 021 313 44 55, FAX 021 313 44 56

INFO@SSA.CH, WWW.SSA.CH

GESTION DE DROITS D'AUTEUR

POUR LA SCÈNE ET L'AUDIOVISUEL